

CONFÉRENCE  
CONSULTATIVE  
d'AGGLOMÉRATION

*Projet 2005*  
*District de l'Agglomération Nantaise*

**AVIS DE LA  
CONFÉRENCE**

*Chaque cellule fait partie d'un organisme et ne peut être comprise seule. De même, chaque individu ou produit fait partie d'une culture et son comportement ne peut être correctement apprécié qu'inséré dans une unité plus grande.*

*Peter Allen, "La Mort de Newton"*

# PROLOGUE

---

*Le DISTRICT de l'Agglomération Nantaise prend une place de plus en plus importante dans le développement de ce qui constitue la Communauté Nantaise.*

*A ce titre, il traduit l'émergence d'une grande ambition collective pour l'avenir.*

*Pour renforcer le sentiment d'appartenance à une collectivité porteuse de projets, le DISTRICT a souhaité la création d'une instance consultative pour instaurer et développer un dialogue direct avec les forces vives de l'Agglomération.*

*C'est ainsi que, par délibération du 29 mars 1996, le Conseil du DISTRICT a décidé la création de la Conférence Consultative d'Agglomération dont la Présidence a été confiée à M. Jean-Joseph RÉGENT.*

*Composée de 70 membres représentant la Société Civile, la Conférence Consultative a reçu pour mission l'examen et l'enrichissement du "projet 2005", document qui constituera le socle de l'action du DISTRICT pour les dix prochaines années.*

*Après 4 mois de travail, la Conférence Consultative a rendu un avis qu'elle soumet aux instances de décision du DISTRICT.*

*Compte-tenu de l'intérêt et de l'importance du "projet 2005", les membres de la Conférence ont souhaité unanimement que cet avis soit considéré comme un rapport d'étape.*

*La Conférence a proposé, si le DISTRICT le juge utile, que sa mission puisse se poursuivre afin de disposer du temps nécessaire pour approfondir l'examen des différentes données abordées par le Projet en élargissant les échanges, et pour présenter ainsi aux élus des avis et propositions fondés sur une large consultation de la Communauté.*

# SOMMAIRE

---

## La démarche de la Conférence Consultative

1- la méthode générale de travail . . . . .	p. 7
2- les groupes de travail . . . . .	p. 8
3- les séances plénières . . . . .	p. 9
4- les contributions écrites . . . . .	p. 9

## La mission de la Conférence Consultative

1- l'analyse critique du projet 2005 . . . . .	p. 10
2- la synthèse des travaux des groupes de travail . . . . .	p. 12
- Economie, Enseignement Supérieur et Recherche . . . . .	p. 12
- Solidarités . . . . .	p. 16
- Espace . . . . .	p. 24

## Les propositions de la Conférence

1- Définir un projet concret, proche des habitants . . . . .	p. 29
2- Identifier les potentialités de développement de l'Agglomération . . . . .	p. 29
3- Etudier les ressources financières mobilisables . . . . .	p. 31
4 Donner une identité au DISTRICT et faire connaître les objectifs du projet d'Agglomération . . . . .	p. 32
5- Poursuivre et approfondir les travaux de la Conférence . . . . .	p. 33

## Les grandes fonctions essentielles qui fondent le développement de l'Agglomération Nantaise

1- La Ville, espace de vie et de solidarité . . . . .	p. 35
2- La Ville dans l'espace Estuarien . . . . .	p. 36
3- La Ville portuaire et aéroportuaire . . . . .	p. 36
4- La Ville, centre d'expertise de haut niveau . . . . .	p. 36
5- La Ville, centre culturel . . . . .	p. 37

# LA DÉMARCHE DE LA CONFÉRENCE CONSULTATIVE

## ***1- La méthode générale de travail***

Lors de la séance d'installation, le Président a proposé aux membres de la Conférence, une méthode de travail fondée sur deux éléments forts : UTOPIE et RÉALISME.

"L'UTOPIE" parce qu'il y a nécessité de définir des propositions innovantes. Les atouts de l'Agglomération Nantaise sont importants et il convient de les valoriser et de les exploiter sans frilosité. Tout projet d'aménagement et de développement doit intégrer une part d'imagination.

"Le RÉALISME" parce que chacun s'accorde sur le constat d'une société connaissant une très forte crise économique et sociale. Les difficultés liées à cette crise, notamment en matière d'emploi, imposent des limites à prendre en compte pour la définition d'un projet d'avenir. Par ailleurs, il faut tenir compte de l'existant et des décisions déjà prises.

C'est la conjugaison permanente de ces deux notions qui a constitué la base des travaux de la Conférence.

Sur cette base, les membres de la Conférence Consultative ont entamé une réflexion construite sur :

- l'analyse critique du projet 2005,
- la recherche de propositions pour enrichir le projet,
- l'apport d'éléments de réflexion globale pour le développement de l'Agglomération Nantaise au-delà de l'horizon 2005.

Cette réflexion s'est également nourrie de l'environnement des membres de la Conférence qui ont été invités par le Président à évoquer largement autour d'eux les grandes orientations du projet 2005.

L'objectif a été de travailler dans le souci de renforcer l'idée d'une "**communauté d'intérêts et de projets pour les habitants**".

Enfin, le Président a souhaité que les travaux de la Conférence soient conduits sans référence obligée à des modèles classiques d'analyse de la société, largement dépassés aujourd'hui.

## **2- Les groupes de travail**

Pour examiner en profondeur le projet 2005, la Conférence Consultative a mis en place trois groupes de travail correspondant aux grandes lignes directrices du projet 2005 :

- le groupe "Economie, Enseignement Supérieur et Recherche"  
Animé par M. Jean GARNIER, le groupe s'est réuni à 4 reprises :
  - le 14/06/96
  - le 25/06/96
  - le 05/07/96
  - le 11/09/96
  
- le groupe "Espace"  
Animé par M. Jean RENARD, ce groupe s'est réuni à 4 reprises :
  - le 14/06/96
  - le 28/06/96
  - le 05/07/96
  - le 11/09/96
  
- le groupe "Solidarités"  
Animé par M. Aïssa DERMOURCHE, ce groupe s'est réuni à 4 reprises :
  - le 14/06/96
  - le 05/07/96
  - le 11/07/96
  - le 10/09/96

Chaque groupe de travail a organisé librement ses travaux et chacune de ses réunions a donné lieu à un compte-rendu synthétique.

### **3- Les séances plénières**

La Conférence Consultative d'Agglomération s'est réunie en séance plénière à 4 reprises :

- le 24/05/96 Séance d'installation officielle  
Désignation du Bureau de la Conférence :
  - Président : M. RÉGENT
  - Rapporteur : M. RENARD
  - Secrétaire : Mme GOUREAUX
  
- le 14/06/96 Débat général sur le projet 2005 et mise au point de la méthode de travail
  
- le 12/07/96 Synthèse des travaux des groupes  
Débat
  
- le 13/09/96 Synthèse définitive et élaboration du plan de l'avis à rendre aux instances du DISTRICT.

### **4- Les contributions écrites**

Dans le cadre des travaux de la Conférence, en groupes ou en séances plénières, chacun des membres de l'Assemblée a été appelé à fournir un apport écrit spécifique.

L'ensemble de ces textes constituent un très appréciable recueil de données où sont analysés un grand nombre d'aspects de la vie et du développement de l'Agglomération.

Toutes les contributions écrites, reçues à ce jour, sont annexées au présent avis de la Conférence.

# LA MISSION DE LA CONFÉRENCE CONSULTATIVE

## ***1- L'analyse critique du projet 2005***

Les groupes de travail constitués au sein de la C.C.A. ont examiné le projet 2005 à partir des trois grands thèmes qui structurent le document du DISTRICT de l'Agglomération Nantaise : ECONOMIE, SOLIDARITÉS et ESPACE.

Sur le plan général, les membres de la Conférence Consultative ont exprimé un accord global avec la démarche qui a permis l'élaboration du projet 2005. L'expression d'une volonté politique forte des élus de l'Agglomération Nantaise doit permettre d'afficher une ambition collective pour les habitants des 21 communes.

Cette adhésion au projet 2005 et à la dynamique intercommunale qu'il soutient s'accompagne d'une volonté d'enrichissement du document pour compléter l'existant et souligner certains manques et insuffisances.

Parmi ces manques, les deux principaux concernent :

- l'absence de hiérarchisation des priorités. A l'unanimité, la Conférence a souhaité que la priorité n° 1 affichée soit la lutte pour l'emploi. Toute une génération est touchée par le chômage et les ravages sociaux qu'il génère. Aujourd'hui aucun projet de développement n'est possible sans mettre au premier plan la préoccupation de l'emploi.

A cet égard, l'approche du "projet 2005" qui considère le chômage comme un "phénomène durable à moyen terme" est trop fataliste.

— l'absence de données globales sur les moyens financiers mobilisables pour le projet 2005

La mise en oeuvre d'un grand projet d'Agglomération ne peut s'effectuer qu'en tenant compte des réalités concrètes et des limites financières qu'impose la situation économique et sociale.

Par ailleurs, la Conférence a relevé, parmi les diverses actions envisagées par le projet 2005, un élément très important qui appelle des explications très rapides.

En effet, la Conférence a manifesté un très vif étonnement concernant la mention d'un ouvrage de régulation hydraulique présenté comme un préalable dans le projet 2005. La réalisation d'un tel ouvrage pourrait avoir des implications très sérieuses sur l'avenir des activités portuaires. Le DISTRICT ne peut s'engager dans une telle voie sans concertation préalable. Le Port est un élément fondamental non seulement de l'Histoire de Nantes mais aussi et surtout de son avenir économique.

Enfin, pour se donner les moyens d'agir dans les domaines de compétences qui sont ou seront les siens et pour peser de tout son poids dans les actions concertées et conduites par (ou avec) d'autres partenaires, la Conférence a souhaité que le DISTRICT renforce sa capacité **"d'observation per manente"**.

Une base globale d'observation permanente de l'ensemble des phénomènes sociaux, économiques et spatiaux de l'Agglomération doit être constituée. Ce devrait être le rôle de l'AURAN que d'assurer le pilotage d'un tel outil en collaboration avec les spécialistes concernés et en y associant d'autres acteurs de la vie locale et notamment les usagers des services.

---

A partir de ces éléments d'analyse globale, la Conférence a confié aux groupes de travail le soin d'examiner, de manière détaillée, les grandes orientations du projet 2005.

## **2- La synthèse des travaux des groupes de travail**

### **Le Groupe "Economie, Enseignement Supérieur et Recherche"**

Le groupe a exprimé son accord avec la démarche globale du projet 2005 et les ambitions qu'il affiche malgré l'absence de hiérarchisation des priorités.

Dans cet esprit, le groupe a réaffirmé que la priorité première doit être la lutte pour l'emploi, notamment par le renforcement du potentiel industriel.

La poursuite de cet objectif essentiel a pour conséquence la nécessité de définir aussi des priorités financières.

Plusieurs points forts sont ressortis de l'ensemble des travaux du groupe :

#### **1- La lutte pour l'emploi par le renforcement du potentiel industriel et tertiaire**

L'Agglomération Nantaise ne peut se contenter d'accueillir des décentralisations administratives. Il faut restaurer la vocation industrielle de l'Agglomération, sans laquelle il est illusoire d'espérer bâtir une métropole de taille européenne. L'emploi industriel (comme l'emploi agricole) est créateur de richesses.

Développer l'industrie sous toutes ses formes, c'est aussi consolider le tissu économique et social en offrant une gamme complète d'emplois, de l'apprentissage à l'Enseignement Supérieur, et en créant les conditions d'une ouverture vers de nombreux emplois tertiaires.

Ce développement indispensable doit s'appuyer sur plusieurs éléments fondamentaux :

- Aider les entreprises locales et notamment les P.M.E. L'ajustement des besoins des entreprises au renforcement des dispositifs de formation doit faire l'objet d'efforts constants.

En outre, il y a nécessité d'adapter rapidement le système bancaire français aux besoins des P.M.E. à l'instar de ce qui se passe en Allemagne (système de la Hausbank).

D'ici 2005, de 5 à 7 000 emplois pourraient être créés à partir des entreprises locales.

- Favoriser les implantations de grandes entreprises extérieures en provenance d'Asie (Japon particulièrement), d'Amérique ou d'Europe du Nord.
- Renforcer le secteur tertiaire, particulièrement au travers des services générés par le développement des grands équipements de l'Agglomération que sont le Port et l'Aéroport.

## **2- L'importance de la fiscalité dans la vie économique de l'Agglomération**

Sur ce sujet, le groupe a souhaité que soit examiné le projet d'une taxe professionnelle unique pour le DISTRICT.

Les conséquences pour les entreprises et le calendrier de la mise en oeuvre d'un tel projet doivent faire l'objet d'une attention particulière.

L'objectif principal est que l'Agglomération Nantaise soit compétitive pour l'implantation d'entreprises et d'activités. Elle doit, dans ce domaine, se situer au niveau des grands pôles urbains français.

Une attention particulière doit être portée à cette question fiscale dont on sait quelle place elle peut occuper dans la décision d'implantation des entreprises et leur développement ultérieur.

Il y a nécessité de veiller à ne pas pénaliser les entreprises en diminuant leur compétitivité par l'accumulation des charges de toute nature.

## **3- Priorité à l'investissement productif**

La question des ressources mobilisables pour le projet 2005 est primordiale. Les moyens financiers des différents acteurs du développement

ne progresseront pas dans un avenir proche. Ils resteront, dans le meilleur des cas, stables.

La recherche d'économies et la définition de priorités sont donc indispensables.

Le groupe "Economie" a demandé que l'investissement productif, créateur d'emplois et de richesses, soit privilégié.

#### **4- La prise en charge, par l'Agglomération elle-même, de son destin**

Le DISTRICT représente la moitié de la population du Département de Loire-Atlantique et le sixième de celle de la Région des Pays de la Loire. Ce poids du DISTRICT est encore plus important pour le P.I.B.

Il faut donc que le DISTRICT se mobilise pour son avenir et définisse lui-même ses objectifs pour les réaliser en partenariat avec le Département, la Région, l'Etat et l'Europe.

**Le DISTRICT doit se situer aujourd'hui par rapport à ces derniers et dépasser les clivages internes entre communes de l'Agglomération.**

La notion de partenariat et d'articulation est essentielle car elle doit permettre d'éviter les actions "double emploi" et les concurrences coûteuses des divers organismes qui oeuvrent pour le développement économique.

#### **5- L'ensemble Nantes - Saint Nazaire**

L'estuaire constitue un espace, déjà visible, porteur de développement pour l'avenir. Il n'est pas trop de l'ensemble Nantes - Saint Nazaire pour renforcer le pôle industriel estuarien et construire un grand Port sur la façade Atlantique de l'Europe capable de drainer les échanges internationaux du tiers de la France, du Nord de l'Espagne et des territoires étrangers proches des Alpes.

L'estuaire constitue aussi la seule voie pour atteindre le million d'habitants et obtenir le rang de Métropole Européenne. C'est également la condition nécessaire pour conforter les emplois stratégiques : 1 sur 12 à Nantes contre 1 sur 9 à Lyon, Grenoble et Toulouse et 1 sur 6 à Paris.

## **6- Le développement d'un pôle de commerce international**

Le pôle commercial de Nantes - Saint Nazaire existe et représente une certaine force économique au plan national.

Il y a lieu de favoriser le développement de ce pôle vers l'international. Pourquoi ne pas encourager le développement des sociétés de commerce international en s'inspirant des exemples étrangers (Japon par exemple) ?

## **7- Le maintien et le développement des activités portuaires**

Le Port de Nantes - Saint Nazaire est un élément fondamental du développement non seulement de l'Estuaire mais de tout le Grand Ouest.

Un port, ce n'est pas seulement du trafic et des quais, c'est surtout un espace d'échanges et un lieu de transformation. La vocation maritime de Nantes doit être réaffirmée et confortée.

L'importance du Port et la définition d'une stratégie de développement de cet équipement doivent s'appréhender au regard de plusieurs éléments (cf. rapport d'étape de la commission Aménagement du Territoire du CODELA) :

- l'évolution et la nature des échanges,
- le choix des sites de développement,
- l'hinterland à élargir vers le Centre de l'Europe (notamment dans le cadre du projet de plate-forme multi-modale développé par le DISTRICT, le Port et les C.C.I. de Nantes et Saint Nazaire),
- le développement des lignes maritimes régulières,
- le mode de gestion du Port.

## **8- Le développement d'une Agglomération polycentrique**

L'aménagement urbain doit faire l'objet d'une attention particulière.

La structuration du territoire intercommunal en pôles de vie et d'animation est une des conditions d'un développement urbain harmonieux. La revitalisation des quartiers, à l'image des centres-villes des communes de la périphérie, doit être prise en compte dans le projet 2005.

## **9- Le développement de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche**

Le DISTRICT doit s'impliquer davantage dans le partenariat avec l'Enseignement Supérieur et la Recherche.

Il convient de donner maintenant la priorité à tout ce qui peut aider à la professionnalisation des formations et aux transferts de technologies. Ces deux éléments sont en effet au coeur du développement du tissu industriel existant et des créations d'entreprises.

Par ailleurs, la place de l'Université et son implantation dans l'espace doivent faire l'objet d'une réflexion dans le cadre du DISTRICT.

## **10- Les compétences du DISTRICT**

Le projet 2005 doit, selon le groupe, s'enrichir d'un volet consacré au développement des compétences du DISTRICT, après avoir explicité les objectifs et défini les moyens pour les atteindre.

Ceci doit faire l'objet d'un choix et être chiffré pour l'étendue de la période.

### ***Le Groupe "Solidarités"***

Les membres du groupe de travail ont souhaité, en premier lieu, exprimer un avis sur le terme "solidarités", tel qu'il est utilisé dans le projet 2005.

Cette notion est généralement évoquée en faisant le constat de situations existantes dans les différents domaines de la vie sociale et notamment de l'habitat, de l'insertion, de la santé...

En fait, le thème des "solidarités" ne peut être abordé sous le seul angle de réponses apportées au coup par coup aux problèmes rencontrés. Il relève d'une ambition plus large et plus globale.

Les solidarités concernent les personnes à toutes les étapes de leur vie (pas seulement lorsqu'ils sont jeunes ou âgés) ou quelle que soit leur situation.

La notion de "solidarités" doit s'appréhender au regard des grands droits fondamentaux de la personne humaine :

- Droit au travail,
- Droit au logement,
- Droit à la santé,
- Droit à la culture,

et s'intégrer dans un projet global de société qui puisse redonner dignité et confiance à ceux que la situation économique laisse "au bord du chemin".

A partir de cette analyse, le groupe de travail a construit sa réflexion autour de quelques grands principes :

- partir des réalités proches et concrètes,
- pas de modèle dominant ou préétabli face à la complexité des situations,
- fixer des priorités notamment pour la jeunesse qui constitue l'avenir de ce pays.

Sur cette base, le groupe de travail a souhaité formuler un certain nombre d'observations générales qui traduisent l'esprit dans lequel il a conduit ses réflexions :

- La priorité des priorités, c'est la lutte pour l'emploi.
- Le DISTRICT doit avoir son mot à dire, avec l'ensemble des acteurs concernés (collectivités locales, administrations, associations, organismes divers...) dans la définition d'une "politique sociale" globale.  
Dans cet esprit, le groupe de travail appréhende la notion de "solidarités" comme une résultante d'un système économique et social qui serait créateur d'emplois.
- Pour éclairer les choix des élus et des décideurs, le groupe de travail a demandé que soient renforcés les observatoires qui existent déjà dans le cadre de l'AURAN et que soient développés de nouveaux outils d'observation multipartenariaux et pluridisciplinaires dans les domaines de la santé, de la jeunesse, de l'emploi, de l'habitat...

Le groupe "Solidarités" a structuré ses travaux autour de 4 grands thèmes :

- l'Emploi
- l'Insertion,
- l'Habitat,
- la Santé.

Le projet 2005 lie les notions d'emploi et d'insertion. Le groupe de travail a souhaité poser le problème de manière différente en insistant sur le fait que la finalité des actes d'insertion doit être et rester l'emploi "classique".

## **L'emploi**

Le groupe a rappelé que la situation de l'emploi dans l'Agglomération Nantaise et notamment le niveau de chômage ne devraient pas être acceptés comme une fatalité.

Il importe à ce sujet de s'engager dans une approche positive et dynamique pour évaluer les forces et les faiblesses de l'Agglomération, mettre en relation les mondes de l'entreprise, de la formation et de l'insertion.

Il y a nécessité de mieux connaître la physionomie du bassin d'emplois de l'Agglomération à l'horizon 2005 pour mieux évaluer les effets de levier que pourrait utiliser le DISTRICT dans la mise en oeuvre de sa politique.

Pourquoi ne pas considérer le projet 2005 comme un projet d'entreprise, lui-même créateur d'emplois. L'ensemble des problématiques abordées et regroupées sous le vocable "Solidarités" peuvent être génératrices d'emplois nouveaux. Des gisements existent : la petite enfance, l'aide aux familles, les personnes âgées, les handicapés, le sport... autant de besoins exprimés dont la satisfaction serait créatrice d'emplois durables.

En matière d'emploi, le groupe a rappelé plusieurs principes fondamentaux :

- l'approche économique n'est plus suffisante pour lutter contre le chômage. L'augmentation du taux de croissance n'est pas la solution unique,
- la réduction de temps de travail doit constituer un élément important de toute action en faveur de l'emploi,

— les politiques d'insertion doivent avoir pour objectif de déboucher sur des emplois pérennisés.

## **L'Insertion**

Il a été souhaité que la question de l'insertion soit évoquée dans sa globalité et dans sa complexité ; il n'y a pas d'âge pour connaître l'exclusion.

A cet égard, la question de la jeunesse est fondamentale. Il faut prioritairement agir pour que les jeunes ne soient pas de plus en plus nombreux à rester au "bord du chemin". La solidarité des générations et des familles, de même que la solidarité entre les jeunes eux-mêmes, doit être renforcée. C'est une question de dignité humaine.

Le groupe de travail souhaite aussi rappeler que l'accès à la culture doit être développé comme facteur d'insertion car il peut redonner de la dignité aux personnes qui rencontrent des difficultés économiques et sociales graves.

Le renforcement des moyens d'accès à la culture est aussi une condition pour une meilleure intégration des personnes dont la situation physique est plus difficile, particulièrement pour les personnes handicapées.

## **L'Habitat**

L'Agglomération est le niveau pertinent pour définir une politique globale de l'habitat, tout en conservant aux Communes leurs compétences en matière d'implantation de logements, faisant face, ainsi, à l'évolution et à la diversité des besoins des populations en matière de logement.

Dans le projet 2005, la politique de l'habitat est inscrite au chapitre "solidarités", ce qui est à la fois juste par rapport au rôle du logement dans l'insertion par l'économie mais aussi réducteur vis-à-vis des problèmes à résoudre en matière d'habitat et des ambitions affichées dans les domaines de l'aménagement spatial, du développement économique et social de l'Agglomération.

En effet, la politique de l'Habitat ne se réduit pas au seul logement des populations défavorisées même s'il convient de renforcer les solidarités

pour que l'Agglomération joue son rôle d'"espace de cohésion sociale".

Une telle analyse oublierait que la construction et le renouvellement de l'offre en matière de logement concernent toutes les catégories de population : jeunes, familles avec ou sans enfant, personnes âgées, handicapés... et en fait toutes les personnes quels que soient leur âge et leur état de santé.

## **La Santé**

Malgré l'importance de ce thème, la santé est trop peu abordée dans le cadre du projet 2005.

En préalable, il apparaît indispensable que l'Etat maintienne et renforce ses moyens en matière de santé publique, les interventions du DISTRICT pouvant se définir en complément.

Toutefois, le DISTRICT ne peut être absent sur cette question primordiale.

Le DISTRICT doit, dans ce domaine, renforcer ses moyens d'observation en collaboration, par exemple, avec l'Observatoire Régional de la Santé. Il faut connaître l'état de santé de la population pour définir des perspectives à 5-10 ans ou plus.

En outre, le DISTRICT peut jouer un rôle efficace en conduisant une réflexion sur l'adéquation des structures de soins et de besoins de la population. Le DISTRICT pourrait alors intervenir sur l'harmonisation géographique de l'implantation des établissements mais aussi pour la coordination des compétences (répartition des spécialités).

En matière de santé, il y a lieu également de rechercher la plus grande coordination des actions des différents acteurs (DISTRICT, communes, Conseil Général...), notamment pour permettre à chacun, quels que soient ses revenus, d'accéder aux soins.

Sur la base des échanges et des travaux dans les réunions du groupe "Solidarités", un certain nombre de propositions sont ressorties des débats.

Elles esquissent quelques actions concrètes.

### ***L'Emploi***

- L'insertion doit être encouragée sous toutes ses formes et notamment comme passerelle vers l'emploi.
- La réflexion sur le passage du temps de travail, engagée au niveau national, peut être retenue comme une piste d'action et peut être considérée comme une modification culturelle majeure dans laquelle le DISTRICT doit s'inscrire.
- Plus généralement, le rôle de l'Etat doit être rappelé. A travers l'exercice des grandes fonctions collectives que sont les services publics, l'école..., toute une dynamique sociale doit être sauvegardée.
- Le DISTRICT doit jouer un rôle moteur dans la recherche et la création de nouveaux emplois liés à la satisfaction de certains besoins sociaux (enfants, sport, familles, personnes âgées ou handicapées) et particulièrement des emplois dits "de proximité".

### ***L'Insertion***

- Il est indispensable de réintégrer des personnes de plus en plus précarisées dans le circuit économique avec un travail de fond, qui est celui des associations, des PLIE,... qui peuvent fournir une aide et un soutien aux personnes en insertion/réinsertion.

Dans ce domaine, toutes les énergies doivent être mobilisées, aucune piste n'est à négliger. L'harmonisation des différents PLIE (Plan Local d'Insertion par l'Economique) communaux au niveau du DISTRICT est souhaitable.

- L'insertion par l'emploi et l'insertion par le logement sont intimement liés.

### ***L'Habitat***

POUR LE PARC LOCATIF PRIVÉ :

- améliorer le parc de logements inconfortables et favoriser sa remise sur le marché locatif, une fois amélioré, notamment pour l'accueil des jeunes,

- développer l'intermédiation assurée par des associations entre propriétaires bailleurs et locataires,
- disposer d'une connaissance précise du marché du logement, notamment le logement locatif privé.

POUR LE PARC LOCATIF SOCIAL :

- poursuivre activement la réhabilitation des grands ensembles d'habitat social,
- remédier à la concentration du parc HLM, actuellement très majoritairement implanté sur 4 des 21 communes de l'Agglomération, et ne pas focaliser sur les seuls quartiers dits "sensibles",
- développer les liens et les relations entre ces grands quartiers d'habitat et la ville, et à ce titre le réseau de transports collectifs et notamment le réseau de tramway sont des outils particulièrement efficaces.

POUR LE LOGEMENT EN GÉNÉRAL :

- faciliter et développer la mobilité des populations dans leur parcours résidentiel, notamment pour les jeunes à la recherche d'un premier logement,
- améliorer et encourager l'adaptabilité des logements à la modification de la structure familiale, rendre plus facile la cohabitation entre les générations au sein d'un même logement ou d'un même immeuble et intégrer cette possibilité dès la conception,
- réaliser de véritables logements adaptés aux personnes âgées ou handicapées, en fonction de leurs propres besoins. Il n'existe pas un seul type de logement adapté,
- concevoir une accessibilité non seulement des logements, mais aussi de tout l'environnement pour permettre une amélioration de la qualité de la vie pour les personnes handicapées ou âgées. Le quartier d'habitat doit pouvoir disposer d'un noyau de services utiles à la vie quotidienne de tous,
- ne pas perdre de vue que le logement est indispensable à l'insertion des personnes qui rencontrent des difficultés.

- d'autre part, l'habitat participe à la structuration de l'espace urbain et de l'espace social. Il doit être le moyen de favoriser le brassage des populations tant au niveau de l'Agglomération qu'au niveau du quartier. Il doit également permettre une meilleure coexistence et une plus grande solidarité entre les générations.  
L'espace urbain doit s'affirmer comme le lieu d'exercice de la citoyenneté.

## **La Santé**

- la prévention de certaines pathologies doit être développée dans un cadre intercommunal pour aboutir à une meilleure efficacité des soins,
- la possibilité pour les chômeurs de longue durée, placés en dehors des circuits de surveillance médicale (médecine du travail) de bénéficier d'une visite médicale systématique, au moins une fois par an,
- la responsabilisation des populations par rapport à la Santé doit être renforcée. À ce titre, l'expérience de partenariat conduite par les Mutuelles de Loire-Atlantique pour proposer aux personnes en voie d'insertion une assurance complémentaire dont la cotisation est adaptée à leurs ressources, mérite d'être soulignée,
- le rôle du sport, à travers tous les clubs et associations de l'Agglomération, doit être rappelé. La construction d'équipements peut être génératrice d'emplois, de même que l'encadrement et l'animation. S'il est un facteur important de la Santé Publique, le sport est aussi un phénomène économique qui prend de plus en plus d'ampleur,
- l'observation des divers phénomènes affectant la Santé (suicides, accidents de la circulation, accidents domestiques, toxicomanie...) doit être permanente, ainsi que celle des besoins que pourront connaître certaines populations dans les prochaines années (par exemple les personnes âgées, dont la part dans la population totale va croître sensiblement),
- plus généralement, le DISTRICT doit affirmer son rôle "social" et son poids, dans ses missions propres ou en partenariat avec les collectivités dont les compétences dans ce domaine sont plus importantes.

## **Le Groupe "Espace"**

Le groupe de travail "Espace" a organisé sa réflexion autour de 3 thèmes :

- le modèle urbain polycentrique,
- les transports et déplacements,
- la Loire et l'Estuaire, l'Environnement.

Pour éclairer ses travaux, le groupe a entendu une communication de l'AURAN sur les grandes évolutions économiques, sociales, démographiques et spatiales de l'Agglomération Nantaise pendant ces trente dernières années.

À partir des indications fournies par l'AURAN, le groupe a retenu quelques éléments forts qui ont fondé sa réflexion :

- Nantes est une "ville-pont" avec une convergence des voies sur un seul franchissement de Loire pendant des siècles,
- la présence de 150 km de fleuve et de rivières et 300 km de rives et de berges,
- l'Agglomération Nantaise a triplé sa surface urbanisée en 30 ans (de 5 000 à 15 000 ha),
- Nantes a longtemps été une ville sans banlieue et le développement rapide de l'habitat a transformé les communes rurales périphériques en autant de pôles particuliers. Un "archipel urbain" s'est formé avec une île centrale et une couronne d'îlots

Quelques chiffres illustrent cette situation :

	1960	1990	
Nantes	240 000 hab.	250 000 hab.	+ 4,1 %
Agglomération	360 000 hab.	500 000 hab.	+ 39 %

- un débat de fond a toujours traversé la société Nantaise : Sommes-nous une Grande Ville ou un Grand Port ? une Métropole ou une ville industrialo-portuaire ?

De l'ensemble des travaux du groupe, plusieurs points essentiels ont été dégagés. En préambule, il a été rappelé que la forte croissance urbaine des 30 dernières années, qui s'est traduite par un triplement de l'espace urbanisé, est terminée.

Le nouveau modèle de développement devra être moins consommateur, en recherchant une densification raisonnée des constructions.

## **1- le modèle urbain polycentrique**

Ce modèle, tel qu'il découle de l'héritage historique doit éviter deux dérives :

- l'étalement de l'urbanisation, "à l'américaine",
- la multiplication de nouveaux pôles commerciaux et/ou culturels périphériques entraînant des concurrences stériles et la dévitalisation des centres villes et des quartiers. L'exemple de certains équipements ou salles de spectacles illustre ce danger.

Il y a nécessité d'une maîtrise de la croissance spatiale pour une meilleure qualité de vie. Cette démarche suppose la reconnaissance et la promotion des quartiers comme échelles d'aménagement des espaces de vie et lieux d'expression de la citoyenneté, échelles souvent plus pertinentes que les communes (sans opposer les unes aux autres). Des exemples positifs existent dans l'Agglomération (quartier de l'Eraudière, Zola, rond-point de Vannes, Château de Rezé...).

Les dérives peuvent être évitées par une meilleure concertation entre les communes. Le DISTRICT doit pouvoir jouer un rôle fédérateur dans ce domaine.

Un dialogue intercommunal est donc indispensable pour assurer une cohérence spatiale notamment au travers des différents P.O.S. et dans le cadre d'un Schéma Directeur "incitatif".

## 2- les transports et déplacements

Deux éléments forts sont à retenir :

- le constat d'un effort déjà très important en faveur des transports collectifs dans l'Agglomération et particulièrement pour le tramway,
- la nécessité de ralentir le rythme de croissance des déplacements en voiture. L'augmentation annuelle de 5 à 7 % est beaucoup trop forte.

Il convient de renforcer la politique volontariste en faveur des transports collectifs en valorisant l'idée de réseau coordonné entre les différents modes. L'accent ne doit pas être mis sur le seul tramway.

Ainsi, l'utilisation du potentiel que représente "l'étoile ferroviaire" comme axe structurant, de même que l'exploitation des voies d'eau, doit être encouragée.

Ces atouts de l'Agglomération doivent être utilisés pour mettre en place les solutions de transport collectif les moins coûteuses.

Le groupe a rappelé que les fonctions "prospectives" et "études de développement" ne devaient pas être confiées aux seuls ingénieurs et techniciens des services d'exploitation des réseaux. La parole doit être donnée aux usagers et autres interlocuteurs en amont des décisions.

Il convient également que le traitement des aménagements de transports en commun permette un embellissement de la ville et de ses quartiers.

En outre, des mesures (sans doute impopulaires) doivent être prises pour rendre la ville plus agréable pour d'autres modes de déplacement que la voiture individuelle. Ces mesures pourraient s'inspirer d'exemples extérieurs en Europe, riches d'enseignement. Il y a lieu également de développer les actions de responsabilisation des citoyens dans ce domaine.

Dans le domaine de l'accessibilité aux réseaux pour les personnes à mobilité réduite, des améliorations sont à rechercher, notamment dans l'aménagement des points d'échanges. A ce titre, les services de transport spécialisés pour les personnes handicapées doivent faire l'objet d'une attention toute particulière. Ils constituent en effet une

composante de l'ensemble des réseaux de transports. La tarification combinée doit donc être développée entre les différents modes et réseaux de transports.

### **3- la Loire et l'Estuaire - l'Eau, l'Environnement**

- Le groupe s'est félicité de la politique globale d'environnement et d'espaces naturels qui a été conduite dans l'Agglomération Nantaise, et ce depuis longtemps.

Il a rappelé le rôle et la place de l'eau dans l'Agglomération, tout particulièrement dans l'imaginaire et les représentations des habitants.

Par nature, la question de l'eau est transversale et globale et relève d'une politique d'ensemble ; le DISTRICT doit donc être présent dans tout projet d'aménagement lié à l'eau et notamment à la Loire. A ce propos, le groupe s'est inquiété des conditions de l'alimentation en eau potable de l'Agglomération Nantaise. Une seule prise d'eau constitue un élément d'insécurité pour les habitants.

Le DISTRICT doit prendre une part active dans la lutte contre les pollutions de toutes natures. A ce titre, l'intérêt de l'Observatoire de l'Environnement piloté par l'AURAN a été souligné pour suivre les évolutions dans ce domaine : qualité de l'eau, de l'air, bruit, propreté et tous les éléments qui constituent la qualité de vie.

- La question des "îles" et notamment de "l'île de Nantes" a été évoquée. Il s'agit du coeur de l'Agglomération et son devenir intéresse l'ensemble des communes du DISTRICT. Il a été proposé, pour ce qui va constituer probablement un des grands projets du siècle prochain, la mise en place d'un lieu de concertation permanent. Cette structure permettrait, en amont, le débat sur les projets et les options à retenir. Il n'y aura pas de solution unique pour ce projet mais des solutions.

Pour fédérer les initiatives, un événement fédérateur pour le devenir de l'île de Nantes et porteur d'une image positive pour l'Agglomération Nantaise (à l'instar de la démarche de Lille pour les Jeux Olympiques de 2004) est souhaitable. La CCA pourrait être le lieu de réflexion sur ce projet.

Dans le domaine des espaces naturels récréatifs, il a été proposé que l'Agglomération anticipe sur le développement urbain et les évolutions spatiales en réservant des sites pour y créer des nouveaux parcs publics. Ceci relèverait des objectifs du schéma directeur mentionné précédemment, en développant, au besoin, un dispositif d'intervention financière. Les aspects touristiques doivent également être intégrés dans les potentialités de développement.

L'Agglomération a de très nombreux atouts en la matière.

Le devenir des espaces agricoles dans l'Agglomération a aussi été évoqué. En rappelant que la croissance spatiale de la ville doit être maîtrisée, il considère que seule une politique intercommunale peut garantir le maintien de cette activité indispensable pour l'avenir et qui fait partie intégrante de l'image et de l'économie de l'Agglomération.

- Le problème de la sécurité sous tous ces aspects (environnement, travail, sécurité des biens et des personnes...) a également fait l'objet d'un examen du groupe qui a regretté que cette question soit insuffisamment traitée dans le projet 2005.
- La question de l'ouvrage de régulation hydraulique, déjà évoquée précédemment, a fait l'objet d'une demande urgente d'éclaircissement.

Enfin, il a été souhaité qu'une réflexion globale soit engagée sur l'articulation des territoires. Il existe une Agglomération Nantaise élargie à la Basse Loire mais son rayonnement concerne aussi les pays d'Ancenis, de Chateaubriand, de Guérande voire du Choletais...

Tous ces territoires qui constituent des "échelles emboîtées" sont interdépendants et les stratégies de développement des uns et des autres nécessitent une coordination.

# LES PROPOSITIONS DE LA CONFÉRENCE

## ***1- Définir un projet concret, proche des habitants***

La Conférence Consultative a considéré le projet 2005 comme un document d'études et de portée très générale.

En ce sens, il lui manque une dimension concrète qui puisse le rendre plus lisible pour les habitants des 21 communes.

Le projet 2005 doit s'enrichir très rapidement d'une série de propositions concrètes, s'inspirant, si besoin, des travaux des groupes de la Conférence.

Cette approche est une condition indispensable pour que la population puisse s'approprier ce projet et que les aspects les plus "technocratiques" du document soient estompés.

## ***2- Identifier les potentialités de développement de l'Agglomération***

A partir de ses premiers travaux, la Conférence a cherché à identifier les principaux points sur lesquels il lui paraît que peut se fonder le développement de l'Agglomération.

Nantes et l'Estuaire de la Loire sont situés sur la façade Atlantique et c'est à partir de cette position d'ouverture sur l'extérieur que doit se développer un pôle urbain de dimension européenne.

L'idée de Porte Atlantique n'est pas qu'un slogan, c'est une réalité historique et porteuse d'avenir. Tout projet de développement doit s'inscrire dans la culture profonde de ses acteurs.

Un certain nombre d'études récentes ont démontré que l'Estuaire de la Loire s'est développé sensiblement plus vite que le Grand Ouest. La fonction de Métropole Atlantique est donc fondamentale et toutes les grandes actions de développement ne peuvent être envisagées que dans cette perspective.

Sur cette base, la Conférence a repéré certains points qui lui paraissent importants. Ils sont parfois pris en compte dans le projet 2005, parfois peu traités ou... oubliés.

#### La dimension maritime

Déjà évoquée précédemment, elle doit être constamment présente dans l'esprit des décideurs.

#### Le rôle de l'industrie et du tertiaire comme élément moteur du développement économique

Sans socle industriel et sans développement des emplois tertiaires (tertiaire supérieur notamment), l'Agglomération Nantaise restera fragile.

#### Le développement de l'Agriculture

Malgré l'urbanisation, il subsiste dans l'Agglomération de nombreuses zones agricoles dont l'exploitation, notamment en soutenant les jeunes agriculteurs, doit être encouragée.

#### Le rôle de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche dans le développement global

Tant dans le rapport 2005 que dans les travaux de la CCA, la réflexion autour de la place et du rôle de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche est apparue timide, voire timorée.

Les interrogations demeurent, une véritable réflexion, dérangeante si nécessaire, est à poursuivre.

- Faut-il pour une agglomération Nantes-St Nazaire de 800 000 habitants se contenter d'une seule Université, contre deux à Rennes, trois à Toulouse ou quatre à Bordeaux ?

- Ces dix dernières années, l'effort a porté sur les Grandes Ecoles, on ne peut que s'en féliciter ; n'est-il pas temps désormais de mettre la priorité sur quelques thèmes d'excellence dans la recherche et la professionnalisation, en rapport avec le développement programmé des fonctions de l'agglomération, les transports maritimes, l'urbanisme, l'aménagement, l'environnement ?
- Avec 8 % d'étudiants dans sa population, le DISTRICT est encore loin des taux des villes universitaires voisines comme Rennes (20 %) ou Poitiers (25 %).
- Un rapprochement entre la ville, le DISTRICT et le milieu universitaire est encore à approfondir ; trop souvent dans l'Histoire, la ville et l'Université ne se sont pas comprises.

Les gisements d'emplois dans le secteur des "solidarit s"

Le cadre local paraît pertinent pour l'exploitation de ces gisements d'emplois dits de proximité.

La culture

Le renforcement culturel, même s'il n'est pas aujourd'hui concerné par une action intercommunale, doit, compte tenu de son importance dans la société contemporaine, obligatoirement être intégré dans une stratégie de développement.

L'Environnement

La qualité de vie de l'Agglomération est reconnue et constitue un atout majeur. Cette notion, qui concerne les déplacements, le cadre de vie, l'eau, les espaces naturels, l'urbanisation polycentrique, la revitalisation des quartiers, est une composante d'un projet de "développement durable".

### **3- Etudier les ressources financières mobili - sables**

L'absence d'éléments financiers constitue l'une des critiques majeures formulées à l'encontre du projet 2005.

Sur ce point, la Conférence n'a pas disposé du temps nécessaire ni des concours extérieurs indispensables pour une analyse sérieuse et globale des ressources disponibles.

Toutefois, la Conférence a indiqué que cette question des ressources renvoyait à la nécessité d'une plus grande solidarité intercommunale.

À ce titre, elle s'est prononcée pour la mise en oeuvre d'un projet de taxe professionnelle unique pour le DISTRICT.

Au delà du projet de taxe professionnelle harmonisée, c'est la question de l'ensemble des ressources mobilisables pour de grands projets qui est posée. Dans ce cadre, une étude globale sur l'ensemble des moyens financiers de l'Agglomération doit être engagée. Cette étude ne doit pas concerner que la seule fiscalité ; ce sont toutes les ressources disponibles, qu'elles relèvent des secteurs publics ou privés, qui doivent être prises en compte.

La Conférence Consultative pourrait être un des lieux où cette réflexion serait conduite.

#### ***4- Donner une identité au DISTRICT et faire connaître les objectifs du projet d'Agglomération***

L'appellation DISTRICT est peu mobilisatrice dans la population. Elle évoque une notion de territoire et de taxes mais s'applique aussi à divers domaines : District de football, District de Gendarmerie...

À ce stade de la coopération intercommunale et pour lui donner un nouvel essor, l'entité "Agglomération" doit être mieux identifiée par les habitants.

Il y a donc lieu de définir un vocable nouveau qui soit plus porteur d'une ambition collective.

La Conférence Consultative pourrait être le lieu de réflexion sur la recherche de cette nouvelle appellation qui pourrait s'inspirer de la notion de "Grand Nantes".

La recherche d'un nouveau nom pour le DISTRICT doit également s'accompagner de la définition de moyens de communication pour en promouvoir les objectifs et en particulier le projet 2005.

Ce "marketing" DISTRICT devra s'opérer dans le respect des identités communales et en s'attachant à définir des supports de communication adaptés (publications, conférences-débats) qui ne fassent pas double emploi avec ceux d'autres collectivités.

Cette communication "interne" est la condition essentielle pour une promotion "externe" de l'Agglomération Nantaise et de ses atouts.

## ***5- Poursuivre et approfondir les travaux de la Conférence***

Tous les membres de la Conférence Consultative ont très fortement souhaité disposer d'un temps plus long pour approfondir leur réflexion et affiner leurs propositions.

Les groupes ont effectué un travail très dense où chacun s'est engagé avec beaucoup de chaleur et de motivation.

Au bout de quatre mois de travail, dont deux pour les vacances d'été, les membres de la Conférence ont le sentiment d'une oeuvre inachevée, encore en devenir.

L'essentiel de la réflexion a porté sur l'analyse du projet 2005 et sur la définition de grandes orientations de développement pour les années qui viennent. Les propositions sont encore à l'état d'esquisses et méritent d'être consolidées.

En outre, pour un grand nombre des membres de la Conférence, il a fallu, dans des délais très brefs, intégrer des éléments sur la coopération intercommunale, son histoire, son évolution, son rôle par rapport aux autres collectivités. Cette démarche nécessite du temps.

En accordant à la Conférence Consultative l'appellation de "Conseil des Sages", la presse locale a bien résumé la philosophie générale dans laquelle s'inscrit cette structure nouvelle.

La Conférence souhaite donc disposer du temps nécessaire à une réflexion sereine pour l'élaboration de propositions détaillées.

Dans ce but, les membres de la Conférence ont proposé une méthode de travail fondée sur :

- l'audition d'acteurs extérieurs : responsables économiques, sociaux, chefs d'entreprises, techniciens, universitaires, chercheurs...,
- la consultation d'une documentation de nature à renforcer la "Culture d'Agglomération" de chacun. Ces lectures pourraient concerner aussi bien des documents économiques, techniques, scientifiques, que des ouvrages généraux sur les grandes évolutions du monde,
- le développement d'un système d'allers-retours d'information avec les membres de la Conférence et leurs structures d'origine pour enrichir les débats,
- la poursuite des travaux en groupes spécialisés.

La mise en oeuvre de cette méthode, déjà esquissée lors des premiers travaux des groupes, suppose du temps que la Conférence demande aux instances de décision du DISTRICT de bien vouloir lui accorder.

# LES GRANDES FONCTIONS QUI FONDENT LE DÉVELOPPEMENT DE L'AGGLOMÉRATION NANTAISE

À la lumière des premiers travaux de la Conférence apparaissent les grandes fonctions de la "Ville-territoire intercommunal" qui identifient l'Agglomération Nantaise et son potentiel de développement. Ces fonctions ne sont qu'évoquées pour l'instant, elles pourraient constituer la base d'un approfondissement futur par la C.C.A.

## ***1- La Ville, espace de vie et de solidarité***

L'Agglomération Nantaise, c'est d'abord 500 000 habitants qui oeuvrent chaque jour dans un cadre intercommunal. C'est un ensemble cohérent partageant au quotidien, un mode de vie commun.

Les conditions de travail, d'habitat, de vie quotidienne, d'environnement, de distraction et de culture de ce demi-million d'habitants sont le premier élément à prendre en compte dans une stratégie de développement.

Il faut sauvegarder et conforter le "lien social" entre toutes les catégories de population. La "Forme de la ville", pour reprendre l'expression célèbre de Julien Gracq, est essentielle au maintien de ce lien.

Ce sont ces forces vives dont la Conférence est un élément de représentation qui façonnent l'Agglomération et en font une Communauté.

## ***2- La Ville dans l'espace estuarien***

Le renforcement de l'association Nantes-St Nazaire doit se poursuivre pour accroître la cohérence des actions de développement, en particulier industriel et portuaire dans son acceptation la plus large, et faire émerger une vraie force économique dans l'estuaire.

C'est le fondement d'une stratégie métropolitaine qui concerne un ensemble de 800 000 habitants, masse démographique minimale pour jouer un rôle européen.

Des actions existent déjà dans de nombreux domaines, y compris celui de la symbolique (centenaire du BÉLEM).

Elles sont à encourager et à développer.

## ***3- La Ville portuaire et aéroportuaire***

Il convient de mettre en valeur, par des dispositions modernes et bien adaptées, le Port et l'Aéroport qui sont des atouts d'avenir puisqu'ils permettent l'essor de très nombreux services dans le domaine du commerce, des finances, de l'assurance, du tourisme... Les potentialités pour l'Agglomération sont très importantes et apparaissent sous-évaluées.

## ***4- La Ville, centre d'expertise de haut niveau***

L'Agglomération Nantaise est parfois à la pointe de l'innovation dans divers domaines :

- Recherche,
- Santé,
- Commerce,
- Télécommunications...

Un accroissement des expertises de haut niveau est à rechercher pour accroître nos capacités à développer de nouvelles activités économiques, financières, d'information et de formation.

Elle renvoie aussi à la notion de Métropole qui ne peut se constituer sans un centre intellectuel et scientifique très actif.

## ***5- La Ville, centre culturel***

Le rayonnement de l'Agglomération Nantaise a fortement grandi dans ce domaine. Nombre d'événements culturels à Nantes ou dans les autres communes de l'Agglomération ont acquis une dimension nationale ou internationale. La poursuite du renforcement de ce rayonnement est une des conditions du positionnement de Nantes au niveau international, compte tenu de l'importance de la Culture et de la diffusion de ses manifestations dans le Monde d'aujourd'hui.

# BIBLIOGRAPHIE

---

Agglomération Nantaise Cartes et Chiffres  
*DISTRICT-AURAN 1995*

Agglomération Nantaise - Éléments d'analyse - Dynamique urbaine 1995  
*D.D.E. Loire-Atlantique/AURAN*

Cartes et Chiffres - Aire Métropolitaine de Nantes-St Nazaire 1996  
*ACEL (Association Communautaire de l'Estuaire de la Loire)/AURAN*

Programme Concerté d'Aménagement, de Développement et de Protection de l'Estuaire  
de la Loire (P.C.A.D.P.E.L.)  
Diagnostic et enjeux - mai 1996  
*D.R.E. Pays de la Loire/D.D.E. Loire-Atlantique/TETRA*

Documentation générale sur l'Agglomération Nantaise  
*DISTRICT et AURAN*

Contribution à la Recherche sur les Stratégies de Villes  
*CREA-ESCNA*

Rapport d'étape de la Commission Aménagement du Territoire  
*CODELA - juin 1995*

"La Mort de Newton"  
*Peter Allen*